



Pour ou contre la Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre.

Cette loi, née d'une initiative lancée par un parlementaire fédéral genevois, a suscité

des oppositions concrétisées par un référendum. D'où la votation du 11 mars prochain, dont Liliane Maury Pasquier, pour le oui, et Matthieu Carrel, pour le non, expliquent ici les enjeux.

Oui à l'accès de tous à la culture

L'invitée

Liliane Maury Pasquier
Conseillère aux Etats
socialiste *



En Suisse, libraires, lecteurs et lectrices payent le prix fort du coût souvent trop élevé des livres, spécialement en ces temps de crise.

Nombre de petites et moyennes librairies disparaissent parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de casser les prix autant que leurs concurrents géants. Et nombre de personnes renoncent à s'acheter des livres, parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de toujours casser leur tirelire.

Née d'une initiative parlementaire déposée par Jean-Philippe Maitre en 2004, la Loi fédérale sur la réglementation du prix du livre (LPL) corrigera ces deux problèmes. Inspirée des lois mises en œuvre dans de nombreux pays voisins, elle permettra de fixer un seul et juste prix pour les livres écrits dans une langue nationale. Avec une pression à la baisse,

sous le regard de M. Prix. Ce prix sera ensuite appliqué dans tous les points de vente: grandes surfaces, chaînes spécialisées, petites librairies... et Internet.

Sur ce dernier point, la volonté du Parlement est claire et nous veillerons à ce qu'elle soit respectée. L'avenir des opérateurs suisses serait en effet mis à prix par une loi qui donnerait l'avantage aux opérateurs étrangers.

La LPL spécifie bien que le prix fixé s'applique aux livres «importés en Suisse à titre professionnel», c'est-à-dire aussi

«La LPL est inspirée des lois mises en œuvre dans de nombreux pays»

aux livres vendus en ligne par des professionnels/le/s étrangers.

Si le livre doit faire l'objet d'un prix unique, c'est que ce n'est pas un objet de consommation, mais un bien culturel unique. Quelle bouteille d'eau qui pique, quel jouet en plastique peut se targuer d'être le vecteur de notre histoire, de

notre patrimoine, de notre politique? Vendu à n'importe quel prix, le livre risque pourtant de passer des rayons de votre librairie à ceux des seuls supermarchés, entre le fromage et la poire.

La diversité des points de vente est garante de la diversité culturelle. Elle permet aux professionnel/le/s suisses de l'édition, de la diffusion et de la librairie d'offrir et de promouvoir, conseils qualifiés à l'appui, des livres de toutes sortes. Y compris des livres d'auteur/e/s suisses et pas seulement des best-sellers ou des prix littéraires.

Et ce dans toutes les régions de Suisse, même dans les lieux «périphériques». La LPL a ainsi pour objectif déclaré de «garantir que le plus grand nombre possible de lecteurs ait accès aux livres aux meilleures conditions».

Si, comme moi, vous attachez beaucoup de prix à la diversité culturelle et à l'accès de toutes et tous à la culture, comme moi, votez oui le 11 mars à un juste prix pour les livres!

* Membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats



Le livre soumis à un cartel privé

L'invité

Matthieu Carrel
Membre des Jeunes
libéraux-radicaux vaudois



La loi sur la réglementation du prix du livre sur laquelle nous allons voter le 11 mars se donne de très beaux buts auxquels tout le monde souscrit, y compris les Jeunes Libéraux-Radicaux: promouvoir la diversité et la qualité du livre en tant que bien culturel et garantir au plus grand monde l'accès aux livres aux meilleures conditions

Malheureusement, en agissant, et maladroitement, sur le prix du livre, cette loi manque ses buts. Son problème principal est de donner le pouvoir de fixer le prix final aux importateurs, c'est-à-dire à un quarteron d'entreprises dont certaines se montrent sans vergogne quand il s'agit de faire payer aux Suisses des livres à des prix largement surfaits par rapport au prix français. Au lieu de le combattre, la loi blinde un statut quo dangereux pour l'accessibilité aux livres, accessibilité qui

dépend aussi de prix abordables pour tous les lecteurs. Autrement dit, si la loi extrait le livre du marché, c'est pour mieux le soumettre à un cartel privé. Dans le meilleur des cas, il s'agit de choisir entre Charybde et Scylla.

Non seulement la loi sauvegarde le pouvoir et l'influence des importateurs, mais elle l'étend, de façon à ce qu'aucun lecteur ne puisse à l'avenir lui échapper: les librairies qui gravitent autour des universités et qui offrent des livres à moindre prix devront les augmenter, les étudiants

«La loi sur laquelle nous votons n'apporte pas une solution crédible aux problèmes»

verront leur rabais traditionnel de 10% disparaître, ou être amputé de la moitié, et les lecteurs, de plus en plus nombreux, qui achètent sur des sites Internet devront aussi payer le prix fixé par les importateurs. Les librairies en ligne méri-

tent certainement des critiques à bien des égards, cependant elles ont aussi universalisé l'accès au livre et permis à bien des lecteurs de trouver un moyen efficace et bon marché de se procurer des livres, et pas seulement des best-sellers.

Comme contrepoids au pouvoir consolidé des importateurs, la loi prévoit une possibilité d'action de la surveillance des prix. Quoique Monsieur Prix se soit opposé à plusieurs reprises à la loi, il ne s'agit pas ici de douter de sa volonté d'action. Cependant, le mécanisme mis en place s'avère compliqué et long (consultation, détermination d'abus, demande au Conseil fédéral d'agir, écriture d'une ordonnance, décision, recours, et recours derechef). Cela risque de durer des années pour un résultat incertain.

Nous sommes conscients que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Cependant, la loi sur laquelle nous votons n'apporte pas une solution crédible aux problèmes. Il appartient à notre avis plutôt à la Commission de la concurrence de mettre bon ordre dans les pratiques des importateurs. Entre-temps, laissons le lecteur libre de choisir par quel moyen il veut acheter ses livres.